



Déclaration Liminaire au CTL du 16/11/2021

Monsieur le président, ce CTL a lieu après une longue interruption du dialogue social formalisé, ainsi qu'en témoignent les nombreuses fiches qui accompagnent l'ordre du jour. Elles ont en commun une volonté d'information des élus que nous saluons mais aussi un optimisme indéfectible que nous sommes loin de partager. En effet, on sent pour chaque fiche la volonté indéfectible de faire cadrer les besoins avec les effectifs présents, et de présenter chaque mission comme une nouveauté qui ne peut être que bénéfique à long et court terme.

Nous mettrons à profit le débat pour nous exprimer sur le détail des fiches de missions mais d'ores et déjà et conformément à votre promesse lors du dernier CT, nous vous demandons la fourniture d'un Tagerfip à jour des arrivées et départ de 2021, car ce sont bien les effectifs qui au sein de notre direction comme de la DGFIP toute entière, sont au coeur de nos préoccupations.

Nous voudrions donc avoir accès au nombre exact de vacances d'emploi mais aussi aux appels d'offres et à leurs résultats.

Pour la CGT l'emploi public sous statut est le premier garant de l'intégrité et de la qualité du service public.

Le bilan de la formation 2020 arrive bien tard cette année mais il est vrai que le dialogue social peine à redémarrer de manière pérenne puisque l'ordre du jour de ce CTL aurait pu aisément figurer sur deux réunions. Nous dénonçons l'utilisation des apprentis et des alternants en remplacement des titulaires, à la fois en terme d'effectifs non comblés mais aussi de qualité de formation, notamment lorsque, nécessité faisant loi, on les laisse seuls pour accomplir une mission destinée à des titulaires.

La fermeture de l'atelier d'ADO de Clermont-Ferrand est soumise à l'avis de cette assemblée. Nous sommes défavorables à cette fermeture, comme à toutes celles qui nous ont été proposées depuis la naissance de cette Disi, et la liste commence à être longue.

En effet l'ADO pourrait toujours avoir du travail si la possibilité lui avait été laissée mais la fiche ne peut pas le dire. Le processus étant déjà complètement ficelé, le voici maintenant devant le CTL qui est mis face au fait accompli, ce qui en dit long sur le dialogue social au sein de cette Disi.

Néanmoins, conformément aux engagements de monsieur Rousselet le 9 mars 2021 à Clermont, nous tenons dès maintenant à vous demander un état des lieux des intégrations des agents de l'ADO au sein de leurs futurs services, tout comme nous vous demandons un état des lieux le plus précis possible de l'intégration des ex-collègues de l'édition de Clermont-Ferrand.

Nous commenterons le bilan du télétravail lors du débat mais nous tenons à attirer votre attention sur les difficultés subies au cas par cas par les collègues qui ont besoin d'un avis de la médecine du travail et qui l'attendent trop longtemps ou doivent éventuellement consulter, avec des fortunes diverses, leur médecins traitants. La médecine du travail est un droit et il est urgent que les recrutements de médecins soient à la hauteur des besoins que cette période de pandémie a fait ressentir.

Nous demandons que chaque agent de cette direction soit traité exactement de la même façon que ce soit par la médecine du travail ou par sa hiérarchie locale.

A cet ordre du jour nous souhaitons ajouter les questions suivantes au débat :

Vous nous avez soumis en dehors des instances un embryon de solution à la pénurie d'effectifs au service Pez de Dijon. Nous souhaitons que vous le présentiez à cette assemblée.

La géographie revisitée risque, en 2022 encore plus qu'en 2021, de mettre sous tension les services d'assistance de proximité qui sont sous votre responsabilité. Certains projets paraissent démesurés eu égard aux moyens disponibles dans les services de la Disi concernés.

Ils nécessiteront également une concertation entre directions qui n'a pas toujours été bien établie. Avez-vous déjà anticipé ces besoins ou pensez-vous que les effectifs de l'assistance de proximité sont eux aussi, comme dans les fiches, « bien dimensionnés » ?

Enfin, nous souhaiterions que vous nous fassiez mentir : en effet, nous avons appris par Ulysse, mais aussi la presse locale, qu'un nouvel établissement, consacré à la fiabilisation sera créé à Montbard, en Côte d'Or.

Comment est-il possible que nous n'ayons pas été informés ? Il doit certainement s'agir d'une erreur car dans le cas contraire il nous faudrait parler d'omerta, de loi du silence, ce qui ne serait pas très glorieux pour vous, puisque cela voudrait dire que les publications sur Ulysse ont été faites sans que vous en soyez informé.

Nous vous rappelons tout de même que les agents lisent Ulysse, et que cette annonce ne pouvait pas passer inaperçue d'autant qu'un service exerce déjà le même genre de mission à Clermont.

A vous maintenant de nous dire ce qu'il en est et de rassurer les collègues qui craignent cette concurrence potentielle au sein de notre Disi.